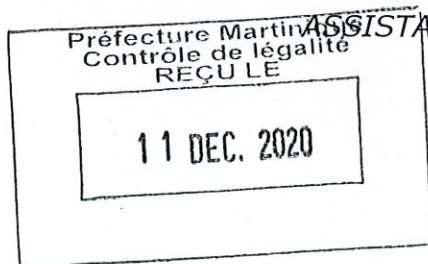




EXTRAIT N°76/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

<p>Date de convocation : Le 01 décembre 2020</p>	<p>la</p> <p>L'an deux mil vingt et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.</p>
<p>Nombre de conseillers municipaux En exercice</p> <p>33</p>	<p>PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p> <p><u>Conseillers municipaux</u> : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.</p>
<p>En début de séance :</p> <p>Présents 26</p> <p>Procurations 3</p> <p>Absents 4</p> <p>Excusés 0</p>	<p>ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), M. PALIX Pierre (procuration à Yan MONPLAISIR), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)</p>
<p>En cours de Séance :</p> <p>Présents 26</p> <p>Procurations 3</p> <p>Absents 4</p> <p>Excusés 0</p>	<p>ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent.</p>



ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-José BEAUJOLAIS pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

0x

**DECISION D'ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT**

Le Maire expose :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL Martinique) est une association constituée le 06 octobre 1992 au titre de la Loi du 01^{er} juillet 1901 relative au contrat d'associations.

Elle a pour objet d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat. Elle vise à favoriser le bon déroulement des projets d'accèsion à la propriété des ménages et permettre aux usagers, en particulier aux personnes défavorisées, de disposer de tous les éléments permettant l'exercice d'un choix pragmatique.

On distingue les membres de droit des membres adhérents. Les communes qui y sont adhérentes sont assujetties à une participation financière annuelle. La Ville de SAINT-JOSEPH n'en est pas exemptée (1 704,80 en 2020) et bénéficie en échange de permanences au sein du Centre Communal d'Actions Sociales. Il s'agit de sessions d'informations individuelles relatives à l'ensemble des aides existantes sur le territoire de la Martinique s'agissant de la réhabilitation du logement, la construction ou l'achat du logement social, la location et la sortie de l'indivision successorale. Elles sont totalement gratuites pour l'administré.

.....
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'adhésion de la Ville à L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL Martinique) et de donner mandat au maire pour signer tout document à cette fin.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 07 décembre 2020

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

 Pour le Maire, et par délégation
1^{er} Adjoint

Claude ADELE

